

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
COMMUNE DE FONT-ROMEUE – ODEILLO – VIA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT,
Le VINGT-QUATRE SEPTEMBRE à 18h00,
Le Conseil Municipal de FONT-ROMEUE – ODEILLO - VIA, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Alain LUNEAU, Maire,
Date de la convocation : 18 Septembre 2020

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Loïc DOVAL

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14
Ayant pris part aux délibérations : 18

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ARTIGUES Inès – M. DÉMELIN Jean-Louis – M. DESCLAUX Fabien – M. DOVAL Loïc – Mme GARRABE-POUGET Jeannine – Mme LARROZE Rachel - M. LATUTE Jean-Michel – Mme LEBECQ Michelle - Mme LE TOAN BARES PhongLan - M. LUNEAU Alain - Mme NOLIN Claire – M. PEREZ Julien – Mme PIERA Martine – M. RIFF Michel

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Rodolphe BOSSELUT - Mme OMAHSAN Faëza – Christine DELIAS – Serge PONSA

ABSENTE :

Mme Liliane NGUYEN

AVAIENT PROCURATION :

Inès ARTIGUES pour Rodolphe BOSSELUT - Jean-Michel LATUTE pour Faëza OMAHSAN
Alain LUNEAU pour Christine DELIAS Fabien DESCLAUX pour Serge PONSA

DEL-2020-127-DON DE L'ASSOCIATION « LES AMIS DE LA CHAPELLE DE L'ERMITAGE » A LA COMMUNE

Monsieur le Maire INFORME l'Assemblée qu'à l'initiative de quelques amis soucieux de la nécessaire sauvegarde et de la mise en valeur d'un élément essentiel du patrimoine romeufontain, l'association des Amis de la Chapelle de l'Ermitage de Font-Romeu a été créée en 1994.

Aux termes de ses statuts, l'association a notamment pour objet :

- de promouvoir auprès de la Commune, propriétaire des lieux, et des organismes institutionnels compétents, la restauration et la sauvegarde de la chapelle et de ses remarquables mobiliers : retables, camaril, ex-voto ;
- de s'associer aux études techniques préalables à la réalisation des travaux ;
- dans la mesure de ses possibilités, de participer à leur financement.

En 2019 et 2020, la commune de Font-Romeu – Odeillo – Via a conduit plusieurs travaux d'entretien et de mise en valeur à la Chapelle de l'Ermitage :

- Restauration du Camaril
- Révision de la toiture au-dessus de la nef

Concernant les travaux de restauration du Camaril, un marché public a été passé et le bilan financier de cette opération est le suivant :

DÉPENSES (€ HT)	RECETTES (€ HT)
Lot 1 Maçonnerie : 8 771,02 Lot 2 Restauration Décors et Dorure : 32 500 Lot 3 Electricité : 3 361,80	Département des Pyrénées-Orientales : 6 500 Direction Régionale des Affaires Culturelles du Languedoc-Roussillon : 22 316 Autofinancement commune : 15 816,82
TOTAL 44 632,82 €HT	TOTAL 44 632,82 €HT

Pour la révision de la toiture, cette prestation a été réalisée par l'entreprise CER MAT sur simple devis en mai 2020 pour un montant de 1 200 €HT (1 440 €TTC).

Lors de leur conseil d'administration en date du 6 août dernier, l'association des Amis de la Chapelle de l'Ermitage a acté sa participation aux travaux précités en accordant un don à la commune de Font-Romeu – Odeillo – Via de 17 000€ correspondant à l'autofinancement de l'opération de restauration du Camaril, et à la révision de la toiture.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- 1) **PREND ACTE** de cette opération de mécénat.
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Le Maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Font-Romeu – Odeillo – Via,
Le 24 Septembre 2020

Le Maire,
Alain LUNEAU

